

Sonia BRANCA

LA PHRASE : THEORIE ET REGLES D'USAGE
DANS LA GRAMMAIRE DE L'ABBE BUFFIER (1709)

Je travaille actuellement sur la relation écriture/école. La façon dont cet article s'insère dans ce projet ne procède pas seulement d'un intérêt lexicographique : je ne cherche pas uniquement à éclairer l'usage de termes tels que *phrase*, *proposition*, *période*, mais à voir comment la mise en place de la syntaxe scolaire a conduit à écarter certaines réalisations grammaticales, à codifier un français "écrivable", car l'histoire de la notion de phrase met en jeu à la fois l'étude de procédures d'analyses et celle de techniques de composition.

La syntaxe classique a longtemps borné son domaine à la proposition, renvoyant l'étude des unités supérieures (les périodes) à la rhétorique.

La grammaire scolaire actuelle couvre une zone qui n'est plus délimitée par la proposition et qu'on appelle phrase. De l'unité phrase on a pu montrer le côté théoriquement mal assis. Les phonéticiens ont souvent indiqué à quel point il était difficile d'en donner des critères d'identification ¹. Des syntacticiens comme E. Benveniste ont rappelé que l'assemblage de propositions entre elles ne ressortissait pas du même mode d'analyse que l'étude interne de la proposition ... Pourtant la phrase apparaît comme un outil *pédagogiquement nécessaire*, inséparable des techniques d'acquisition de l'écriture ².

Au centre de la syntaxe scolaire il y a la relation de subordination que Grévisse par exemple (§ 177) définit ainsi :

"D'une proposition (la principale) peut dépendre une autre proposition (la subordonnée) qui s'y rattache par une conjonction (ou une locution conjonctive, ou un pronom relatif) : ce mode de groupement s'appelle *subordination*, et la conjonction qui lie la subordonnée à la principale est la conjonction de subordination."

Cette analyse suppose d'une part que l'on puisse toujours déterminer une principale : la lecture d'une phrase complexe revient à identifier d'abord une proposition centrale à qui les autres sont hiérarchiquement rattachées.

D'autre part il faut que le rapport de dépendance soit toujours marqué formellement par une conjonction ou un pronom relatif.

L'intérêt d'une relecture de la grammaire classique c'est de questionner ces évidences pédagogiques. Comment les grammairiens responsables de l'élargissement du champ du grammatical ont-ils justifié cette extension ?

Comment envisageaient-ils les liens entre deux propositions ?

On verra que leurs arguments ne sont pas toujours réductibles aux relations de subordination ou de coordination seules envisagées par la grammaire scolaire. Et l'on verra d'autre part à quel point leur réflexion théorique est liée à l'évolution des "techniques de l'écriture".

Ce sont ces problèmes que je voudrais examiner à travers l'exemple de Buffier. J'envisagerai :

- 1°) Le développement d'une "syntaxe" commandée par la sémantique.
- 2°) Le cas de relations de dépendance non ramenables à la relation principale/subordonnée.
- 3°) La notion de période en style coupé dans son rapport à l'usage de la ponctuation.

I. UNE SEMANTIQUE FONCTIONNELLE

J'ai donc pris pour exemple la première des grandes grammaires du XVIIIe siècle, celle du Père Buffier, *Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris, 1709.

J.Cl. Chevalier a montré dans sa thèse ³ comment cet ouvrage réalise une sorte d'équilibre entre le respect du donné et la conviction rationaliste que le théoricien peut l'organiser.

Avec lui va s'opérer un rapprochement entre syntaxe et logique.

Apparemment, Buffier utilise "phrase" dans son acception traditionnelle d'"expression", de "tournure" ⁴ :

§ 73 "On appelle phrase quelque façon de parler que ce soit composée de plusieurs mots" 5

Mais il utilise également le terme de *phrase complète* d'une façon qui permet d'intégrer le contenu logique attribué à *proposition* dans la *Grammaire Générale* d'Arnaud et Lancelot.

§ 73 "Nous appellerons PHRASES COMPLETES celles où il se trouve un Nom et un Verbe dans leur propre fonction en sorte que le nom exprime un sujet dont on parle et le verbe, ce qu'on en affirme.
Nous appellerons PHRASES INCOMPLETES celles où le nom & le verbe ne servent qu'à former une sorte de nom composé de plusieurs mots; comme *ce qui est vrai*; ces quatre mots font une phrase incomplète, laquelle pourroit s'exprimer par ce mot seul, *le vrai* comme :
ce qui est vrai contente l'esprit ou *le vrai contente l'esprit.*"

La phrase, par le biais de la logique qui s'intéresse à la construction de propositions complètes, est en passe de devenir une unité syntaxique.

On pourra la considérer tantôt sous l'angle logique de la complétude : une phrase complète se ramène à un sujet et à un prédicat (qui peuvent s'adjoindre des circonstances), tantôt sous l'angle du fonctionnement de la langue, car à ces deux parties logiques correspondent des formes linguistiques :

1) Les sujets sont des *noms* :

§ 80 "Tous les mots qui sont employés pour marquer simplement un sujet, dont on peut affirmer quelque chose, doivent être tenus pour des noms."

2) Le prédicat est exprimé par *le verbe* :

§ 108 "Le verbe sert ou peut servir à exprimer ce qu'on affirme du sujet."

Nom et verbe sont donc définis à partir de la phrase.

3) Une troisième classe d'éléments, que Buffier appelle des *modificatifs*, regroupe des catégories morphologiques variées : l'adverbe, la préposition, la conjonction. Il s'agit d'éléments qui, soit à eux seuls (les adverbes), soit en s'adjoignant d'autres éléments (prépositions et conjonctions), permettent d'exprimer les circonstances du sujet et du verbe (§ 144) comme dans :

Dieu agit *justement*

Dieu agit *avec justice*

Dieu agit *de manière qu'il fait justice*

Cette perspective s'oppose radicalement à la perspective morphologique; tout ce qui est sujet doit être tenu pour un "nom" ... il y a donc des propositions qui sont des noms !

On aurait pu au contraire s'attacher aux catégories et chercher à voir comment le statut morphologique du mot assure sa mise en phrase, ce qui dans la catégorie permet de constituer des assemblages construits. Ce serait la perspective du groupe d'Aix dont le travail est ici présenté.

La conséquence d'une approche morphologique est que la notion de phrase se dilue : on observe en effet une organisation ferme autour du verbe d'un certain nombre de compléments ⁶ et des régularités plus floues, les organisations discursives étudiées par Cl. Loufrani et B. Borel sous le nom de configurations ⁷.

La voie tracée par Buffier renvoie à une sémantique qui devra justifier les formes linguistiques par les fonctions qu'elles remplis-

sent. Sans faire un procès anachronique à Buffier, on peut se demander si une telle approche ne conduit pas à écraser justement les syntaxes propres à chaque catégorie, à faire comme si la proposition *ce qui est vrai contente l'esprit* était entièrement réductible à un nom, à un relatif comme *qui*, ou à un pronom comme *il*.

Pourtant cette analyse fonctionnelle ne va pas jusqu'à réinterpréter le fonctionnement d'"ensembles" modificatifs : Buffier ne connaît que des *termes* modificatifs, mais pas les syntagmes prépositionnels et encore moins les propositions subordonnées.

Cependant il reste que la phrase complète devient une unité logique ET grammaticale qui fournit le cadre où observer les différents éléments du discours.

Buffier connaît des segments plus larges que la phrase complète : il s'agit de la période définie comme un ensemble de phrases liées et qui forment un sens complet.

Ce critère intuitif de complétude se double du jeu de dépendances formel entre les propositions puisque les "phrases" peuvent donc fonctionner comme des sous-groupes, ce que montre également le recours à la commutation :

ce qui est vrai = le vrai

★

II. RELATIONS DE CORRELATION ENTRE PROPOSITIONS

Mais, malgré les apparences, Buffier est aux antipodes de notre moderne grammaire fonctionnelle : il ne hiérarchise pas dans sa période une principale et une subordonnée. C'est un système de dépendances mutuelles qu'il fait apparaître, sans que se pose le problème de la subordination.

La vertu mérite tellement d'être estimée suppose que nous l'estimons jusques dans nos ennemis, et vice-versa.

La première proposition n'est pas plus autonome que la seconde; ce qui importe à Buffier c'est de poser une unité, là où deux propositions fonctionnent en corrélation.

★

III. LA PERIODE EN STYLE COUPE : DES "SUBORDONNEES" SANS SUBORDONNANTS

Inversement, Buffier est amené à supposer des rapports hiérarchiques alors que les propositions entretiennent des relations de dépendance sémantique, sans contrepartie formelle : c'est tout le problème du style coupé.

A. François avait déjà remarqué que si dans le corps de la grammaire Buffier reste relativement fidèle à la conception traditionnelle de la période (assemblage de propositions dont le lien est marqué formellement), dans un appendice consacré à la pratique de la prononciation et de l'orthographe, où il expose des règles de ponctuation, il ébauche une théorie du style coupé qui met au premier plan le point de vue logique.

Buffier ne fait pas mention des déterminations physiques de la ponctuation, comme la nécessité de reprendre haleine⁸, il subordonne l'emploi des signes de ponctuation à des contraintes sémantiques :

§ 974 "Ces signes servent à distinguer différentes parties du discours."

La ponctuation a une fonction proprement grammaticale qui permet d'éviter "diverses ambiguïtés qu'on peut rencontrer à l'occasion d'un mot qui se rapporteroit à une phrase ou à une période plutôt qu'à une autre".

Cette codification est nécessaire dans les textes qui ne supportent pas de déformation, ceux qui traitent de la Religion ou de la Loi, nécessaire pour ...

"... sortir des difficultés insurmontables, soit dans le texte de l'Écriture Sainte, soit dans l'exposition des

Dogmes de la Religion, soit dans l'énonciation des Loix, des Arrêts & des Contrats de la plus grande conséquence pour la vie civile." 9

La période n'est pas tant une organisation formelle qu'une organisation sémantique :

§ 95 "Le point (.) se place après que le sens est achevé & que la période est finie. C'est-à-dire après un tissu de plusieurs phrases dont l'une fait attendre l'autre jusqu'à la dernière."

C'est pourquoi on peut parler des périodes du *style coupé* qui consistent ...

"... en plusieurs phrases ou expressions, qui souvent prises chacune en particulier, semblent faire un sens complet; & pourtant ce ne sont que des phrases ou des propositions particulières subordonnées à une proposition principale, dont elles marquent les diverses circonstances ou les divers regards."

Et Buffier ajoute :

"Quelques-uns peut-être ne voudront pas appeler périodes cet amas de diverses phrases qui sont sans liaison grammaticale. A eux permis; nous faisons profession de ne jamais disputer de mots : voici cependant un exemple des périodes dont nous parlons.

Il vient une nouvelle, on en rapporte les circonstances les plus marquées, elle passe dans la bouche de tout le monde, ceux qui en doivent être les mieux instruits la croient, la disent, la répandent, j'agis sur cela, je ne crois pas être blâmable.

Toutes les parties de cette période, comme on voit, ne sont que des circonstances ou des jours particuliers de cette proposition : je ne crois pas être blâmable.

Dans les narrations, les particularités de la chose qu'on veut raconter forment la période comme :

- les ennemis avoient fait une marche secrète; quelques cavaliers avançaient pour les reconnoître, toute notre armée suit lentement etc.

Ces exemples font voir ce que c'est qu'une période dans le style coupé; il faut qu'elle soit finie pour mettre un point (§ 998)."

Quand Buffier fait appel à un principe de hiérarchisation pour justifier la dénomination de période, cela n'implique nullement des rapports formellement marqués : le récit écrit par exemple, se passe des *et*, et

puis, alors, si ... , quand, parce que ... , si fréquents à l'oral pour marquer les relations.

La cohérence n'est donnée que par la succession des actions; les suites sont rapportables les unes aux autres. Tant qu'est maintenue cette unité d'action, Buffier considère qu'il s'agit d'une période et propose de marquer formellement par le point cette unité.

★

Si rapide qu'elle soit, notre lecture montre que marchent de pair des soucis théoriques (fondements de l'analyse grammaticale) et des règles d'usage de plus en plus précises. Est-ce la théorie qui commande la codification de la ponctuation ou bien Buffier le premier ne fait-il qu'établir sa définition des périodes en style coupé sur l'usage des imprimeurs ?

En tous cas, il n'est pas indifférent que ce soit dans ce chapitre technique que s'exprime le plus nettement le déplacement des critères qui servent à établir l'existence de cette unité rhétorique.

Bien entendu, on est très loin de l'analyse scolaire du XIX^e siècle, puisque Buffier parle de dépendances là où les propositions seraient appelées coordonnées et mises sur le même plan. Buffier considère au contraire qu'une de ces propositions, la dernière, a une certaine primauté puisqu'elle est *la clé* du discours. La doctrine scolaire ne retiendra comme subordonnées que les propositions introduites par des conjonctions. L'analyse du style coupé est donc aux antipodes de l'essai de mise en correspondance entre effets de sens et formes pratiqué par la grammaire scolaire. Pourtant elle est un maillon important parce qu'elle place au centre de l'analyse, au nom de la liaison des idées, l'organisation sémantique d'un ensemble large; et la ponctuation vient soutenir cette analyse en dotant la période d'une marque formelle. Le point garantit une unité, qui va acquérir une importance pédagogique centrale et que l'on appellera bientôt *la phrase*. La ponctuation jouera désormais un rôle déterminant et reléguera à l'arrière-plan les consi-

dérations stylistiques de rythme, ou le modèle rhétorique de la narration sous-jacents à la période.

Déplacement ambigu, puisqu'il a permis le passage d'une analyse centrée sur la proposition — unité au fondement syntaxique certain, le verbe et les éléments qu'il construit — à une analyse centrée sur la phrase dont nous avons rappelé le statut linguistique problématique.

Mais déplacement qu'il ne faut pas sous-estimer car cette unité, après avoir été imposée comme l'unité d'écriture, a fini par pénétrer la linguistique, jusqu'à apparaître aux yeux des grammairiens générativistes comme l'unité naturelle de la syntaxe.

Sonia BRANCA

★

NOTES

- ¹ Pour les problèmes phonétiques, cf. par exemple FILLOL et J. MOUCHON, "Les éléments organisateurs du récit oral", *Pratiques* n° 17, octobre 1977.
- ² Sur le rôle de la phrase dans l'apprentissage élémentaire de l'écriture et la critique de la notion de "passage" à l'écrit, cf. G. MOUILLAUD, "Leur apprendre à écrire dans la langue qu'ils parlent", et S. BRANCA, "Des écritures au CE¹", dans *GREF, Ecritures/Ecole, Cahiers de l'IDP* n° 1, février 1979, Université de Provence, et Claudine DANNEQUIN, *Les enfants baillonnés*, Paris CEDIC 1977, J. BOUTET, *Pratique langagière à l'Ecole Primaire*, thèse de 3e Cycle, Paris VII, 1977.
- ³ J.Cl. CHEVALIER, *Histoire de la syntaxe*, Droz 1968.
- ⁴ Sur Buffier et la notion de phrase, cf. MARCELLO-NIZIA, "La notion de phrase dans la grammaire", *Langue Française* n° 41, février 1979, p. 47 et suivantes.
- ⁵ Ce sens ancien se survit dans le terme de *phraséologie*, "emploi de grands mots vides de sens", selon le *Dictionnaire Robert*, et dans l'anglais *phrase*.

- ⁶ Cf. dans ce même numéro l'article de Cl. BLANCHE-BENVENISTE.
- ⁷ Id., articles de Cl. LOUFRANI et B. BOREL.
- ⁸ Lamy, au contraire, subordonne la ponctuation aux repos de la voix :
"On choisit pour le repos de la voix la fin de chaque sens
[...] Si les expressions de chaque sens sont trop courtes
& par conséquent que la prononciation soit souvent interrompue, cette interruption, diminuant la force de la voix, & la faisant tomber, l'Esprit du lecteur, qu'on devoit tenir en haleine, se relâche, l'ardeur qu'il a se refroidit
[...] Lorsqu'une pensée est exprimée par un trop grand nombre de mots, on tombe dans un autre excès. [Une] longue suite de paroles échauffe les pōmons et épuise les esprits."
(*Art de parler*, Livre II, 1)
- ⁹ Pariente, dans *Grammaire logique et Ponctuation (Etudes sur le XVIIIe siècle 1979)*, rappelle fort heureusement l'exemple révélateur dans *Le Mariage de Figaro* à propos de la reconnaissance de dette signée par Figaro : "Faut-il lire «laquelle somme je lui rendrai dans ce château où je l'épouserai» ou, comme le soutient Figaro : «dans ce château, virgule; ou je l'épouserai» ?".

*
* *